



Interdiction du cellulaire et appareils électroniques à l'école

Directive du ministère de l'Éducation

La directive

Je laisse mon cellulaire ou autre appareil électronique (montre intelligente, tablette, etc.) à la maison ou, à défaut, dans mon sac à dos*.

* L'école n'est pas responsable des vols.

Les bienfaits sur les élèves

- Réduire les distractions et augmenter la concentration.
 - Diminution de la solitude.
- Réduire le risque de plagiat et d'échec.
 - Favoriser un meilleur sommeil.

Qu'arrive-t-il si un élève ne respecte pas cette directive :

- 1^{er} évènement : L'enseignant demande à l'élève de ranger son appareil dans son sac ou son casier.
- 2^e évènement : L'enseignant confisque l'appareil et le remet à l'élève à la fin de la journée. Un suivi aux parents est fait.
- 3^e évènement : L'enseignant confisque l'appareil et les parents doivent venir le récupérer au secrétariat.
- 4^e évènement : Des mesures particulières peuvent être mises en place selon les situations (ex.: rencontre avec les parents).